ajouter ou soustraire.

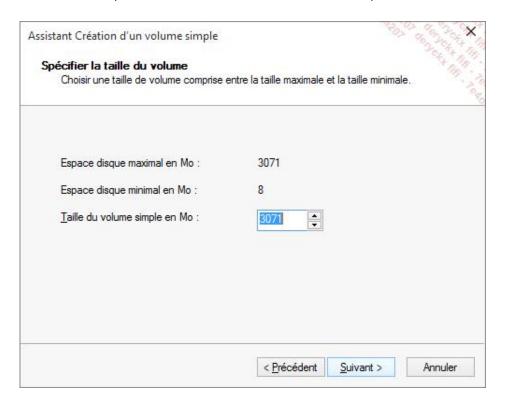
La zone de texte **Taille totale en Mo après réduction** indiquera la taille que fera votre partition une fois le processus de repartitionnement terminé.

Je vous conseille d'effectuer une défragmentation du disque dur avant toute modification de la taille des partitions déclarées. Par ailleurs, c'est une précaution utile dans certains cas de redémarrer votre ordinateur une fois entre chaque modification apportée aux partitions.

Si vous devez étendre un volume, vous devez la plupart du temps réduire la taille d'une des partitions adjacentes.

Il est également possible de créer une partition :

- → Effectuez un clic droit dans la fenêtre affichant l'espace libre de votre partition puis sur le sous-menu Nouveau volume simple.
- Cliquez sur le bouton Suivant puis sélectionnez la taille de votre nouvelle partition.



- Cliquez deux fois sur le bouton Suivant.
- Définissez éventuellement la taille d'unité d'allocations et le système de fichiers puis cliquez sur Suivant.
- Saisissez un nom de volume.
- Cliquez sur les boutons Suivant et Terminer.

Le système d'exploitation va procéder au formatage de la nouvelle partition.

2. Diskpart

Diskpart vous permet de partitionner un disque à partir des fonctionnalités WinRE ou de l'invite de commandes. Notez qu'il est toujours plus sûr de partitionner un disque à partir d'un support externe (les fonctionnalités WinRE) plutôt que directement en mode d'interface graphique : la présence en arrière-plan d'un programme antivirus ou d'une application tierce peut engendrer des problèmes de compatibilité.